|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **GROUPE DE RAPPORTEURS** | Relations extérieures | **GR-EXT(2018)7** | 21 mars 2018[[1]](#footnote-1) |

|  |
| --- |
| **Mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l’Europe et l’Organisation internationale de la Francophonie** Programme de coopération (2018-2019)Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes*Point pour examen par le GR-EXT lors de sa réunion du 31 mai 2018* |

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. NOTE INTRODUCTIVE 2](#_Toc503370535)

[1.1. BILAN DE LA COOPÉRATION 2](#_Toc503370536)

[1.2. PROJET DE PROGRAMME DE COOPÉRATION 2018-2019 3](#_Toc503370537)

[II. PROGRAMME DE COOPÉRATION 2018-2019 3](#_Toc503370538)

[2.1. DROITS DE L’HOMME ET ÉTAT DE DROIT 3](#_Toc503370539)

[Action 2.1.1. Droit constitutionnel et droit électoral - coopération avec la Commission de Venise 3](#_Toc503370540)

[Action 2.1.2. Droits de l’homme et État de droit - promotion des normes du Conseil de l’Europe et échange d’informations et d’expertise 4](#_Toc503370541)

[Action 2.1.3. Droits des enfants 5](#_Toc503370542)

[Action 2.1.4. L’égalité entre les femmes et les hommes, partie intégrante des droits de l’homme dans une société démocratique 6](#_Toc503370543)

[*Action 2.1.5. Entreprises et droits de l’homme 6*](#_Toc503370544)

[Action 2.1.6. Lutte contre le terrorisme 7](#_Toc503370545)

[Action 2.1.7. Droits des migrants 7](#_Toc503370546)

[Action 2.1.8. Droits sociaux – les droits de l’homme au quotidien 7](#_Toc503370547)

[2.2. DÉMOCRATIE — SOCIÉTÉ CIVILE 8](#_Toc503370548)

[Action 2.2.1. Forum mondial de la démocratie 8](#_Toc503370549)

[Action 2.2.2. Écoles d’études politiques 8](#_Toc503370550)

[Action 2.2.3. Société civile - renforcement du partenariat entre l’Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil de l’Europe 8](#_Toc503370551)

[Action 2.2.4. Diversité culturelle - renforcement du partenariat avec le Comité de suivi des OING de l’Organisation internationale de la Francophonie 9](#_Toc503370552)

[2.3. ÉDUCATION – DIVERSITÉ, LANGUE ET CULTURE – JEUNESSE 9](#_Toc503370553)

[Action 2.3.1. Éducation à la citoyenneté démocratique/éducation aux droits de l’homme (ECD/EDH) 9](#_Toc503370554)

[Action 2.3.2. Promotion du plurilinguisme et de la diversité linguistique 10](#_Toc503370555)

[Action 2.3.3. Coopération dans le domaine du paysage 10](#_Toc503370556)

**I. NOTE INTRODUCTIVE**

Le Conseil de l’Europe et l’Organisation internationale de la Francophonie partagent les mêmes valeurs : la défense et la promotion des droits de l’homme, de l’État de droit et de la démocratie. De ce fait, le 23 mai 2008 à Strasbourg, M. Terry Davis, alors Secrétaire Général du Conseil de l’Europe, et M. Abdou Diouf, alors Secrétaire Général de la Francophonie, ont signé une Déclaration commune sur le renforcement de la coopération[[2]](#footnote-2) entre leurs deux organisations.

Depuis lors, les échanges de vues entre les Secrétaires généraux des deux organisations se sont poursuivis, plus récemment, le 18 novembre 2015 entre Mme Michaëlle Jean et M. Thorbjørn Jagland à l’occasion du Forum mondial de la démocratie à Strasbourg. Ils se sont félicités de la mise en œuvre concrète de la Déclaration de 2008 et ont souligné l’intérêt d’une stratégie concertée, fondée sur des valeurs communes, la recherche de synergies et de complémentarité.

Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l’Europe, a également noué des contacts fructueux avec des représentants de l’Organisation internationale de la Francophonie à Paris et Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de coopération avec l’Organisation internationale de la Francophonie et de la présentation du Rapport annuel du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe aux ambassadeurs francophones auprès de l’Union européenne.

Depuis 2009, la mise en œuvre de la Déclaration commune est facilitée par l’élaboration d’un Programme de coopération, actualisé conjointement par les secrétariats du Conseil de l’Europe et de l’Organisation internationale de la Francophonie tous les deux ans. Le programme actualisé, qui tient compte des capacités respectives des deux organisations et des défis qu’elles rencontrent, est alors soumis au Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe (CM).

* 1. **BILAN DE LA COOPÉRATION**

Conformément aux instructions données par le CM en 2008 lors de l’adoption de la Déclaration commune, le Programme de coopération s’articule autour des thématiques suivantes : « Droits de l’homme et État de droit », « Démocratie - Société civile », « Education - Diversité, Langue et Culture - Jeunesse ».

En pratique, le Programme de coopération favorise notamment le dialogue entre les deux organisations et rend les échanges d'informations, d’expertises et les invitations mutuelles plus systématiques. Il permet également la diffusion en langue française des normes du Conseil de l’Europe et leur promotion.

La coopération entre les deux organisations a permis le développement d’actions concrètes dans un esprit de complémentarité et d’efficacité. La coopération s’est particulièrement développée au niveau des Ecoles d’études politiques et de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), via l’Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF).

Dans le cadre de la coopération avec les Ecoles d’études politiques, l’Organisation internationale de la Francophonie a soutenu le renforcement des capacités des Écoles d’études politiques au Maroc et en Tunisie et, en particulier, l’organisation de sessions de formation ciblant des jeunes dirigeants politiques, des journalistes et des représentants de la société civile. La formation a notamment porté sur le rôle des jeunes acteurs politiques dans le développement démocratique, la communication politique, les élections et le rôle des femmes dans la vie politique. L’Organisation internationale de la Francophonie a également favorisé la participation de jeunes dirigeants/membres de la société civile issue de pays de l’Afrique subsaharienne au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg. A cet égard, il convient de mentionner que cette coopération avec les Ecoles d’études politiques a bénéficié du cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l’égard des régions voisines. Dans ce contexte, l’Organisation internationale de la Francophonie a également contribué, en collaboration avec Monaco, à l'organisation d'une table ronde sur la liberté d'expression et la liberté des médias en Tunisie.

La coopération avec la Commission de Venise a, quant à elle, permis des échanges d’informations en matière de droit constitutionnelet de droit électoral ainsi que la traduction en français des contributions au Bulletin de jurisprudence constitutionnelle de la Commission de Venise couvrant une vingtaine de pays membres de l’Organisation internationale de la Francophonie. La base de données CODICES de la Commission de Venise contient à présent plus de 2 500 décisions des cours membres de l'ACCPUF ainsi que 42 constitutions en langue française.

Dans le domaine des droits de l’homme, l’échange d’informations s’est concentré au niveau de la formation des professionnels du droit par le biais du Programme européen de formation aux droits de l’homme pour les professionnels du droit (HELP). L’utilisation de la plateforme de formation HELP depuis la France et/ou le suivi des cours en français sont en progression.

En matière de droits des enfants, le Conseil de l’Europe et l’Organisation internationale de la Francophonie œuvrent ensemble pour la promotion de la Convention du Conseil de l’Europe sur la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) et des lignes directrices du Conseil de l’Europe sur une justice adaptée aux enfants. En outre, des sessions de formation aux droits des enfants ont été organisées à Strasbourg à l’occasion des différentes éditions du Forum mondial de la démocratie.

L’Organisation internationale de la Francophonie a également participé activement aux travaux du Forum mondial de la démocratie. Mme Michaëlle Jean a prononcé le discours d’ouverture du Forum en 2015. L’Organisation internationale de la Francophonie a parrainé le laboratoire « Eduquer à la démocratie : expériences novatrices dans le monde francophone » et l’atelier « Vérification des faits : le jeu en vaut-il la chandelle ? » respectivement en 2016 et 2017.

Dans le domaine des médias et de la liberté de la presse, l’Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil de l’Europe se sont associés pour soutenir l’organisation d’un séminaire du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) à Tunis, du 16 au 18 novembre 2016. Ce séminaire a porté sur l’avenir des médias de service public et a abordé notamment les enjeux de gouvernance, d’indépendance des rédactions et d’autonomie budgétaire.

Dans le domaine des droits des migrants, les activités de coopération se sont concentrées sur la participation aux actions menées par les différents organes du Conseil de l’Europe impliqués en matière de migration, en particulier l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE), le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l’Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Centre Nord-Sud, ainsi que sur la promotion des textes adoptés dans ce domaine par chacune des deux organisations.

La coopération dans le domaine des migrations, introduite en 2016, illustre la prise en compte de nouveaux défis communs. D’autres nouvelles activités avaient également été ajoutées au Programme en 2016, notamment la lutte contre le terrorismeet la problèmatique « entreprises et droits de l’homme »**.**

* 1. **PROJET DE PROGRAMME DE COOPÉRATION 2018-2019**

Dans la continuité des programmes de coopération précédents et tenant compte des résultats du Programme de coopération 2016-2017, les secrétariats du Conseil de l’Europe et de l’Organisation internationale de la Francophonie ont élaboré conjointement le projet de Programme de coopération proposé pour la période 2018-2019.

Il s’articule toujours autour des valeurs communes des organisations selon trois axes principaux : « Droits de l’Homme et État de Droit », « Démocratie — Société civile », « Education – Diversité, Langue et Culture – Jeunesse ».

Outre la volonté de poursuivre la coopération dans les domaines déjà initiés dans le cadre des programmes de coopération précédents, le Programme de coopération 2018-2019 appelle en particulier à renforcer et étendre la coopération en vue de faire face aux grands défis internationaux actuels, notamment les migrations, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. A cet égard, la politique du Conseil de l’Europe à l’égard des régions voisines pourrait offrir de nouvelles opportunités de coopération.

1. **PROGRAMME DE COOPÉRATION 2018-2019**
	1. **DROITS DE L’HOMME ET ÉTAT DE DROIT**

**Objectifs :**

* Promouvoir les droits de l’homme et l’État de droit ;
* Sensibiliser les États membres à la ratification des instruments internationaux dans le domaine des droits de l’homme, ainsi qu’aux activités de suivi et d’évaluation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

**Action 2.1.1. Droit constitutionnel et droit électoral - coopération avec la Commission de Venise**

* Proposition d’un nouveau protocole d’accord entre l’Organisation internationale de la Francophonie et la Commission de Venise pour continuer le projet de soutien à la traduction des contributions au Bulletin de jurisprudence constitutionnelle de la Commission de Venise ;
* Participation de la Commission de Venise au 8e Congrès de l’ACCPUF ;
* 17 mars 2018 : Participation de l’ACCPUF à la 13e réunion du Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (Venise, Italie) ;
* Inclusion de la jurisprudence et des constitutions francophones à la base de données CODICES.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Thomas MarkertDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droit [Démocratie par le droit (Commission de Venise](http://whoswho.coe.int/cgi-bin/trombi.cgi?langue=en&gabarit=trombi&suite=3&DIRECTION=0807)) Courriel : thomas.markert@coe.int Tél. : +33 3 88 41 21 40  | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M. Mesmer Gueuyou Spécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : mesmer.gueuyou@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 32 16 |

**Action 2.1.2. Droits de l’homme et État de droit - promotion des normes du Conseil de l’Europe et échange d’informations et d’expertise**

* Soutien à la promotion de la liberté d’expression, au pluralisme des médias et au développement de la régulation indépendante des médias par des actions visant à diffuser les normes du Conseil de l’Europe en la matière, à renforcer les capacités des journalistes et à soutenir les instances de régulation des médias, en facilitant notamment l’échange d’informations, d’expériences et de bonnes pratiques ;
* Activité régionale commune sur la liberté des médias à prévoir en 2018 (thématique à définir selon l’actualité) ;
* Transmission régulière d’informations sur les activités respectives dans le domaine de la liberté d’expression et la liberté des médias.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :**Mme Lejla DervisagicDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : leijla.dervisagic@coe.intTél. : +33 3 88 41 31 04 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M. Bertrand LevantSpécialiste de programmeDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : bertrand.levant@francophonie.orgTél. : +33 1 44 11 12 79 |

* Coopération en matière de protection des données à caractère personnelen tant que facteur de promotion de l’État de droit et des droits de l’homme, ainsi que du développement démocratique ;
* Promotion de la Convention pour la protection des personnes à l’égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108), de son Protocole additionnel, et des textes connexes pertinents ;
* Mise à disposition d’experts en particulier en coopération avec l’Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), qui participe activement aux travaux du Comité consultatif de la Convention en qualité d’observateur.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :**Mme Sophie KwasnyChef de l’Unité de protection des donnéesDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droit Courriel : sophie.kwasny@coe.intTél. : +33 3 90 21 43 39  | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M. Bertrand LevantSpécialiste de programmeDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : bertrand.levant@francophonie.orgTél. : +33 1 44 11 12 79 |

* Échange d’informations et d’expertise entre l’Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil de l’Europe sur les réformes juridiques et la formation des magistrats et des membres des professions judiciaires dans les États membres des deux organisations. Certains modules de formation HELP sont disponibles en français sur la plateforme en ligne.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :**Mme Eva PastranaDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : eva.pastrana@coe.intTél. : +33 3 90 21 54 35 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M. Michel CarriéCoordonnateur État de droit, justice et médiasDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : michel.carrie@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 32 90 |

* Contribution de l’Organisation internationale de la Francophonie à des échanges d’information sur les expériences entre les différents systèmes de protection internationale des droits de l’homme (le CM et la Cour européenne des droits de l’homme pour le système européen ; la Commission et la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples pour le système africain ; la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l’homme pour le système interaméricain).

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Patrick Titiun Chef du Cabinet du Président de la Cour européenne des droits de l’hommeCourriel : patrick.titiun@echr.coe.intTél. : +33 3 88 41 32 76 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M.Salvatore SaguèsSpécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

* Participation ponctuelle de l’Organisation internationale de la Francophonie aux réunions intergouvernementales du Comité directeur pour les droits de l’Homme (CDDH) et de ses organes subordonnés en fonction des thèmes abordés.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Alfonso De SalasDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : alfonso.desalas@coe.int Tél. : +33 3 88 41 23 24 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M.Salvatore SaguèsSpécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

* Échange d’informations avec le Commissaire aux droits de l’Homme du Conseil de l’Europe sur la situation des droits de l’homme dans les États membres du Conseil de l’Europe et de l’Organisation internationale de la Francophonie.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** Mme Anne WeberConseillèreBureau du Commissaire aux droits de l’hommeCourriel : anne.weber@coe.intTél. : +33 3 88 41 39 95 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M.Salvatore SaguèsSpécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

**Action 2.1.3.** **Droits des enfants**

* Action conjointe de l’Organisation internationale de la Francophonie et du Conseil de l’Europe en Afrique qui porterait à la fois sur le guide de l’Organisation internationale de la Francophonie « Entendre et accompagner l’enfant victime de violences » et la Convention du Conseil de l’Europe sur la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels également appelée Convention de Lanzarote (STCE n° 201) ;
* Participation de l’Organisation internationale de la Francophonie aux actions du Conseil de l’Europe dans le Sud de la Méditerranée, notamment celles concernant la justice adaptée aux enfants et les droits de l’enfant dans l’environnement numérique ;
* Participation de l’Organisation internationale de la Francophonie au processus d’évaluation de la Stratégie du Conseil de l’Europe sur les droits de l’enfant (2019) ;
* Coopération dans le cadre de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels (18 novembre de chaque année).

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** Mme Regina JensdottirChef de la division des droits de l’enfantDirection générale de la démocratieCourriel : regina.jensdottir@coe.intTél. : +33 3 88 41 22 25 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** Mme Delphine Couveinhes-Matsumoto Spécialiste de programmeDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : delphine.matsumoto@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 48 |

**Action 2.1.4. L’égalité entre les femmes et les hommes, partie intégrante des droits de l’homme dans une société démocratique**

* Diffusion en français dans les États membres de l’Organisation internationale de la Francophonie des normes du Conseil de l’Europe en matière de lutte contre la discrimination et la violence à l’égard des femmes, sensibilisation à ces normes et/ou à la promotion de leur ratification et de leur mise en œuvre, en particulier la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique également appelée Convention d’Istanbul (STCE n° 210) ;
* Contacts entre le Groupe d’experts sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), instance de monitoring de la Convention d'Istanbul, et l’Organisation internationale de la Francophonie en vue d’un possible échange d’informations dans les domaines entrant dans le champ d'application de la Convention d’Istanbul ;
* Coopération dans le cadre des activités du Conseil de l’Europe relatives à la mise en œuvre des objectifs de la nouvelle Stratégie pour l’égalité entre les femmes et les hommes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** Mme Liri Kopaçi-Di MicheleDirection générale de la démocratieCourriel : liri.kopaci-dimichele@coe.intTél. : +33 3 88 41 22 58Mme Rocio Cervera CrespoCentre Nord-SudCourriel : rocio.cervera@coe.int Tél. : + 351 21 358 40 33 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** Mme Dilek Elveren Spécialiste de programme Égalité femme-hommeResponsable des projets relatifs à l’égalité entre les femmes et les hommesDirection de la coordination régionale et de la transversalité (DCRT)Courriel : dilek.elveren@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 39 |

**Action 2.1.5.** **Entreprises et droits de l’homme**

* Diffusion de la documentation produite par le Conseil de l’Europe et l’Organisation internationale de la Francophonie sur les entreprises et droits de l’homme, notamment, pour le Conseil de l’Europe, la Résolution 1757 sur les « Droits de l’homme et entreprises » et la Recommandation 1963 « Combattre la pauvreté » de l’APCE, la Déclaration du CM soutenant les Principes directeurs des Nations Unies et la Recommandation (2016)3 du CM aux États membres sur les droits de l'homme et les entreprises ;
* Invitations réciproques aux événements relatifs à la thématique Entreprises et droits de l’homme.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Alfonso De SalasDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : alfonso.desalas@coe.intTél. : +33 3 88 41 23 24 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** Mme Delphine Couveinhes-Matsumoto Spécialiste de programmeDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : delphine.matsumoto@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 48 |

**Action 2.1.6. Lutte contre le terrorisme**

* Échange d’informations et d’expertise entre le Conseil de l’Europe et l’Organisation internationale de la Francophonie sur la protection des victimes d’actes terroristes ;
* Promotion des [Lignes directrices révisées sur la protection des victimes d’actes terroristes](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)44-final) adoptées par le CM le 19 mai 2017 ;
* Invitations réciproques aux événements relatifs à la protection des victimes d’actes terroristes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Carlo ChiaromonteDirection générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : carlo.chiaromonte@coe.intTél. : +33 3 88 41 30 42 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M. Michel CarriéCoordonnateur État de droit, justice et médiasDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : michel.carrie@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 32 90 |

**Action 2.1.7. Droits des migrants**

* Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, des Lignes directrices concernant des questions de droits de l’homme dans le contexte de la migration, en particulier les alternatives efficaces à la rétention des migrants et demandeurs d’asile, seront élaborées au sein du Conseil de l’Europe avant le 31 décembre 2019. Promotion des travaux effectués dans le cadre de ces futures Lignes directrices ;
* Organisation, par l’Organisation internationale de la Francophonie, d’une exposition au Conseil de l’Europe pour sensibilier sur les droits des migrants ;
* Invitations réciproques aux événements relatifs aux droits des migrants.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Christos Giakoumopoulos Direction générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : christos.giakoumopoulos@coe.intTél. : +33 3 88 41 23 75 M. Edo Korljan Direction générale des droits de l’homme et de l’État de droitCourriel : [edo.korljan@coe.int](https://cs.coe.int/team110/dgprog/1%20DG%20PROG/PROGRAMMING%20DEPARTMENT/OIF%20%28ORGANISATION%20INTERNATIONALE%20DE%20LA%20FRANCOPHONIE%29/edo.korljan%40coe.int)Tél. : +33 3 90 21 62 46 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** Mme Lauren GimenezSpécialiste de programmeDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : lauren.gimenez@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 86M. Mouhamed KonateChargé de missionReprésentation permanente de l’Organisation Internationale de la Francophonie auprès de l’Union Européenne, du Conseil de l’Europe et des États Afriques, Caraïbes et Pacifique (RPUE)Courriel : mouhamed.konate@francophonie.orgTel : +32 209 15 68 |

**Action 2.1.8. Droits sociaux – les droits de l’homme au quotidien**

* Échange d’informations avec le Comité européen des droits sociaux (CEDS) sur la situation en matière de protection des droits sociaux dans les États membres du Conseil de l’Europe et de l’Organisation internationale de la Francophonie ;
* Soutien à la promotion des droits sociaux au moyen d’actions visant à accroître l’efficacité des institutions nationales des droits de l’homme dans ce domaine, la diffusion de la Charte sociale européenne (STE n° 035), la formation des partenaires sociaux et de la société civile aux droits sociaux.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Régis Brillat[Service de la Charte sociale européenne](https://cs.coe.int/_layouts/orgchart/orgchart.aspx?lcid=1036&key=769&NameSimple=Brilat&open=false), Direction générale des droits de l'homme et de l’État de droit Courriel : regis.brillat@coe.intTel. : +33 3 88 41 22 08 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :**M.Salvatore SaguèsSpécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

* 1. **DÉMOCRATIE — SOCIÉTÉ CIVILE**

**Objectifs :**

* Promouvoir la démocratie et améliorer la portée des activités des deux organisations dans le domaine de l’avenir de la démocratie ;
* Favoriser et structurer l’émergence de la société civile et son dialogue avec les gouvernements.

**Action 2.2.1. Forum mondial de la démocratie**

* Selon le thème, possible participation de l’Organisation internationale de la Francophonie lors des éditions à venir du Forum mondial de la démocratie.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :**MmeClaude Bernard Direction générale de la démocratieCourriel : claude.bernard@coe.intTél. : +33 3 88 41 22 75 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M.Salvatore SaguèsSpécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

**Action 2.2.2. Écoles d’études politiques**

* Soutien de l’Organisation internationale de la Francophonie au renforcement des capacités des Écoles d’études politiques au Maroc et en Tunisie ;
* Soutien de l’Organisation internationale de la Francophonie à la participation de jeunes dirigeants/membres de la société civile issue de pays de l’Afrique subsaharienne au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg ;
* Mise à disposition par l’Organisation internationale de la Francophonie d’experts francophones lors des séminaires nationaux et régionaux organisés par les Écoles d’études politiques ;
* Disponibilité des Directeurs et du Secrétariat d’études politiques en matière de conseils techniques destinés aux écoles d’Afrique subsaharienne.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** M. Michael RemmertDirection de la planification politiqueCourriel : michael.remmert@coe.int Tél. : +33 3 88 41 34 05 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M. Salvatore Saguès Spécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

**Action 2.2.3. Société civile - renforcement du partenariat entre l’Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil de l’Europe**

* Collaboration accrue entre les organisateurs des Conférences des Organisations internationales non gouvernementales (OING) de l’Organisation internationale de la Francophonie et du Conseil de l’Europe, notamment par le partage d’informations, l’identification des associations membres des deux conférences et l’appui réciproque à la participation de la société civile aux événements organisés par l’Organisation internationale de la Francophonie ou le Conseil de l’Europe ;
* Collaboration au niveau des actions conjointes à développer, notamment concernant le renforcement des capacités des Organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile, ainsi que le soutien en faveur de la démocratie participative dans les pays membres des deux organisations ;
* Établissement de contacts entre le Comité de suivi des OING de l’Organisation internationale de la Francophonie et le programme « Compendium » en vue de renforcer les échanges entre les gouvernements, la société civile et les chercheurs européens en matière de politiques culturelles.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** Mme Mary-Ann HennesseyDirection générale de la démocratieCourriel : mary-ann.hennessey@coe.intTél. : +33 3 90 21 63 47  | **Contact Organisation internationale de la Francophonie :** M.Salvatore SaguèsSpécialiste de programme Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : salvatore.sagues@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 44 |

**Action 2.2.4. Diversité culturelle - renforcement du partenariat avec le Comité de suivi des OING de l’Organisation internationale de la Francophonie**

* Échange d’informations pour valoriser les réflexions et les actions en faveur du rôle des politiques et des industries culturelles dans les stratégies de développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l’UNESCO en 2005.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Conseil de l’Europe :** Mme Kathrin Merkle Direction générale de la démocratieCourriel : kathrin.merkle@coe.intTél. : +33 3 88 41 28 84  | **Contact Organisation internationale de la Francophonie:** M. Toussaint TiendrebeogoSpécialiste de programme, chargé des politiques de développement des industries culturelles et créativesDirection langue française, culture et diversités Courriel : toussaint.tiendrebeogo@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 33 74Télécopie : +33 1 45 79 14 98 |

* 1. **ÉDUCATION – DIVERSITÉ, LANGUE ET CULTURE – JEUNESSE**

**Objectifs :**

* Promouvoir la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale par le biais de l’éducation à la citoyenneté et du dialogue interculturel ;
* Promouvoir le plurilinguisme, la diversité linguistique et culturelle et la compréhension mutuelle ;
* Renforcer la coopération et la continuité des actions entre l’Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil de l’Europe dans leurs principaux domaines d’intérêt concernant la jeunesse.

**Action 2.3.1. Éducation à la citoyenneté démocratique/éducation aux droits de l’homme (ECD/EDH)**

* Partage d’informations en matière d’ECD/EDH, échange de matériels pédagogiques ;
* Renforcement des capacités des jeunes en matière d’ECD/EDH par le biais d’invitations réciproques en vue d’assurer la participation des jeunes à certains séminaires, colloques, stages de formation, etc. ;
* Coopération dans le cadre des activités en matière d’éducation et de jeunesse menées par le Centre Nord-Sud.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contacts Conseil de l’Europe :** M. Villano QiriaziDirection générale de la démocratieCourriel : villano.qiriazi@coe.intTél. : +33 3 88 41 36 24Mme Antje Rothemund Service de la jeunesseDirection générale de la démocratie Courriel : antje.rothemund@coe.intTél. : +33 3 88 41 27 09Mme Rocio Cervera CrespoCentre Nord-Sud (Portugal)Courriel : rocio.cervera@coe.int Tél. : + 351 21 358 40 33M. Niall SheerinCentre Nord-Sud (Portugal)Courriel : niall.sheerin@coe.intTél. : + 351 21 358 40 33 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie:** Mme Delphine Couveinhes-MatsumotoSpécialiste de programmeDirection «Affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)Courriel : delphine.matsumoto@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 71 48 |

**Action 2.3.2. Promotion du plurilinguisme et de la diversité linguistique**

* Échanges entre la Division des Politiques Educatives, le Centre européen pour les langues vivantes (Graz, Autriche), le Secrétariat de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et l’Organisation internationale de la Francophonie de documents afférents aux politiques linguistiques et d’études sur la diversité linguistique et l’enseignement des langues.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contacts Conseil de l’Europe :** M. Villano QiriaziDirection générale de la démocratieCourriel : villano.qiriazi@coe.intTél. : +33 3 88 41 36 24M. Sixto MolinaChef du Secrétariat de la Charte européenne des langues régionales ou minoritairesCourriel : sixto.molina@coe.intTél. : +33 3 88 41 35 92Mme Sarah BreslinDirectrice Exécutive Centre européen pour les langues vivantes (Autriche)Courriel : sarah.breslin@coe.intTél. : +43 316 323554 | **Contacts Organisation internationale de la Francophonie :** Mme Claudia PietriSpécialiste de programmeDirection langue française, culture et diversités Courriel : claudia.pietri@francophonie.orgTél. : +33 1 44 37 32 22 |

**Action 2.3.3. Coopération dans le domaine du paysage**

* Échange de documents afférents aux politiques paysagères dans le cadre de l’application de la Convention européenne du paysage (STE n° 176) et participation de l’Organisation internationale de la Francophonie à des réunions en qualité d’observateur.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contacts Conseil de l’Europe :** Mme Maguelonne Déjeant-PonsDivision du paysageDirection générale de la démocratieCourriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.intTél. : +33 3 88 41 23 98 | **Contact Organisation internationale de la Francophonie:** Institut de la Francophonie pour le développement durable Québec (Canada)Courriel : ifdd@francophonie.orgTél. : +1 418 692 57 27 |

1. Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres. [↑](#footnote-ref-1)
2. [http://mediatheque.francophonie.org/IMG/pdf/DECLARATION\_COMMUNE\_OIF\_CdE.pdf](http://mediatheque.francophonie.org/IMG/pdf/DECLARATION_COMMUUNE_OIF_CdE.pdf) [↑](#footnote-ref-2)